

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2017/022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : DEVINE Marc- HONORAT Guy – PECOULT Jocelyn – PELISSIER Laurence
 Excusé : PONCET Norbert
Syndic suppléant : Mme NOUGUIER Marie-Claude
 Excusé : M.LIENS Charles – M.OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-sept et le quatorze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2018

=====

Le Président dépose sur le bureau le projet de budget primitif 2018. Il en donne lecture et expose les motifs qui justifient ses propositions.

LE SYNDICAT : OUI l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PROPOSE à Monsieur le Préfet de Vaucluse le budget primitif 2018 s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de :

- **423 100 Euros** en section de fonctionnement,
- **422 000 Euros** en section d'investissement.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le budget primitif 2018 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le budget est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le syndic

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20171214-2017-022-DE

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication **Accusé certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 15/01/2018

Publication : 15/01/2018

Pièce jointe :
BP 2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

